

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Délibération N°2025-03-05

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	7
Votants	7
Absents	4
Exprimés	11

Date de convocation :
Le 19/06/2025

Date d'affichage :
Le 19/06/2025

OBJET

**Délibération réalisation
d'une voie verte.**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 07/07/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 07/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1er adjoint, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, M. Cocallemen Eric, M. Petraud Maxime.

Absents excusés : Madame Cristol Céline 2ème adjointe (procuration à M. Moulières Jérémy) Mme Giordano Sandrine (procuration à M. Cocallemen Eric) Mme Odicino Sabrina (procuration à Mr Héran Sébastien) Mr Monteillet Hugues (M. Rivier)

M. Goutte Maxime a été nommé secrétaire.

La Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons mène depuis janvier 2020 une politique d'amélioration des déplacements doux sur son territoire. Le schéma directeur cyclable intercommunal, approuvé le 25 novembre 2021, met en avant la nécessité de relier les communes entre elles via des itinéraires sécurisés, sur le périmètre intercommunal et au-delà.

Dans cette dynamique, le projet de création d'itinéraires cyclables structurants sur le sud Aveyron, vient renforcer les travaux déjà menés jusqu'ici. Ce projet s'inscrit dans une démarche de territoire visant à favoriser l'émergence de mobilités plus résilientes dans un contexte de changement climatique, en aménageant des infrastructures adaptées à la pratique du vélo sous ses différentes formes (vélo du quotidien, tourisme et loisir).

Cette opération concerne le territoire de 8 communes (St-Georges-de-Luzençon, St-Rome-de-Tarn, St-Affrique, Roquefort, St-Jean-d'Alcapiès, St-Rome-de-Cernon Tournemire et St-jean et St-Paul) et de 4 communautés de communes (Millau Grands Causses, Muse et Raspes du Tarn, St Affricain-Roquefort-Sept Vallons Larzac et Vallées), sur une période prévisionnelle de réalisation 2024/2029.

Il consiste en la réalisation de voies vertes dont les caractéristiques devront répondre aux exigences du CEREMA d'un point de vue de la largeur (3 mètres) et de la couche de roulement qui devra être pérenne (revêtement en dur), sauf exception justifiée par la sensibilité environnementale ou les contraintes topographiques. Ces contraintes techniques sont liées à la demande de financement au titre du FEDEF qui est envisagée sur ce projet.

Sur un linéaire total de 45 km entre la commune de St-Georges de Luzençon et la jonction avec St-Jean d'Alcapiès, le projet intègre :

- un tronçon de 2.5 km situé sur la véloroute nationale V85
- un tronçon de 8.5 km composant le « diverticule de Roquefort »
- un tronçon de 34 km situé sur la véloroute régionale V85-5

Sur ce linéaire, un total de 24 km de voies vertes pourrait être aménagé, le reste étant jugé praticable en l'état.

Ce tracé pressenti a été validé lors de la réunion des exécutifs qui s'est tenue le 4 mars 2025 dans les locaux du Parc Naturel Régional des Grands-Caussés.

Détail du tracé par commune :

- St-Georges-de-Luzençon : le tracé démarre de Linas dans la continuité de la voie verte du Viaduc, emprunte un chemin rural jusqu'à Craissaguet en bord du Tarn puis une voie communale en direction de Ebrias qu'il quitte pour rejoindre un chemin rural le long du Tarn. Pour sa dernière partie il emprunte une trace le long d'un chemin rural sur des parcelles privées jusqu'à la limite avec la commune de St-Rome de Tarn.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

- St-Rome-de-Tarn : Depuis les berges du Tarn, le tracé utilise le chemin existant jusqu'au pont de St-Rome, traverse ensuite le village sur la route départementale 993 et oblique vers le plateau pour rejoindre la Cadenède. Il se poursuit par une voie communale jusqu'à la jonction avec la RD 50, puis la RD 250 en empruntant ponctuellement un chemin parallèle existant.

- St-Affrique : le tracé se poursuit sur la RD 250. Il quitte la route départementale et rejoint Tiergues par un chemin rural puis une voie communale. Il en sort par un chemin rural longeant la RD 993, coupe la RD 23 pour rejoindre Lauras par un réseau de chemins existants ou à rouvrir.

- Roquefort : la descente sur Lauras se fait par la rue St-Privat. Après la traversée de la RD99, l'itinéraire de la V85-5 emprunte un réseau de chemins existants et à rouvrir, puis la voie communale permettant de rejoindre St-Jean-d'Alcapiès et la V85.

Le tracé du diverticule de Roquefort emprunte des chemins ruraux et des voies communales jusqu'à la commune de St-Rome-de-Cernon. A la sortie de la commune de St-Rome-de-Cernon, l'itinéraire rejoint Tournemire et la V85 par une voie communale et une route départementale.

- St-Jean-d'Alcapiès : le tracé en provenance de Lauras traverse St-d'Alcapiès par une voie communale pour rejoindre la V85 après avoir traversé la RD 293. Pour la V85, l'itinéraire emprunte 600m de l'ancienne voie ferrée

- St-Rome-de-Cernon : Le tracé du diverticule de Roquefort emprunte des chemins ruraux et des voies communales jusqu'à la commune de Roquefort

- Tournemire : Le tracé du diverticule entre sur la commune en provenance de Roquefort par la RD 23. Il rejoint au niveau du bourg celui de la V85 qui vient de la commune de St-Jean-St-Paul par la RD 559 et rejoint le plateau du Larzac par la RD23.

- St-Jean-St-Paul : l'itinéraire de la V85 emprunte 1900m de l'ancienne voie ferrée dans la continuité du tracé sur la commune de St-Jean d'Alcapiès et rejoint Tournemire par la RD 559

Le maire expose au conseil l'intérêt du projet pour la commune :

Ce projet permettrait à la commune de Tournemire de se connecter au réseau cyclable intercommunal et ainsi proposer à ses habitants un itinéraire sécurisé vers les communes de Saint-Affrique, Roquefort-sur-Soulzon ou encore Saint-Rome de Tarn.

Cette voie pourra traverser des chemins ruraux ou des voies nouvelles à créer.

En fonction du tracé, toutes les communes traversées par cette voie ne posséderont pas les emprises foncières nécessaires à ce projet.

Aussi, l'ensemble des communes souhaitent étudier les différents tracés envisageables et soumettre le projet à une enquête publique préalable à une Déclaration d'Utilité publique et si nécessaire enquête parcellaire. Il est précisé que le dossier finalisé sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est proposé de lancer une consultation auprès de Cabinets spécialisés

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Approuve le principe de la réalisation d'une voie verte sur l'itinéraire susmentionné.
Autorise le Maire à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Maxime Goutte

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.